

REGLEMENT INTERIEUR

Nom :

Prénom :

Vous avez choisi de suivre des soins dans notre Pôle d'Alcoologie-Addictologie CSSR TY YANN. En vue de vous assurer un séjour satisfaisant et de qualité, le Conseil d'Administration, la Direction de la Fondation ILDYS et l'ensemble des salariés des services de postcure, s'engagent :

- à vous garantir :
 - le respect
 - la confidentialité
 - aide, soin et soutien global

- à vous offrir une infrastructure et un accompagnement réalisé par des professionnels formés en alcoologie, en vue d'accomplir un changement profond, de retrouver un mieux être, de rompre avec la dépendance, de réapprendre à vivre sans alcool ni autres toxiques ;

- à vous aider dans l'élaboration de votre projet de vie et à mettre en place un suivi social lorsque cela s'avère nécessaire, afin de favoriser votre autonomie ;

- à élaborer un programme thérapeutique et/ou pédagogique à partir de vos besoins, et à l'individualiser par l'écoute, le dialogue, l'échange et la communication ;

- à travailler en réseau, dans le but d'améliorer votre accompagnement.

Vous allez partager, à votre demande, la vie d'un groupe de patient(e)s dépendant(e)s à différents produits. Dans tout lieu collectif, des règles sont indispensables à l'équité, au bon fonctionnement et au maintien de conditions de confort et d'ambiance optimales.

Les règles établies au Centre sont adaptées au projet thérapeutique auquel vous avez choisi d'adhérer :

a) Concernant les conduites addictives :

- L'introduction d'alcool dans l'établissement, la consommation d'alcool, la prise de médicaments sans prescription médicale, et plus généralement, le recours à tout produit illicite que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure, sont strictement interdits pendant toute la durée du séjour.
- Pour une question de sécurité, les soignants se réservent la possibilité de procéder au contrôle des chambres, des effets personnels et des véhicules stationnés dans le Centre.
- Il est obligatoire de se conformer à tout contrôle d'alcoolémie et de recherche de toxique urinaire. Tout refus de contrôle sera considéré comme résultat positif.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Centre.

b) Concernant la vie en groupe et les soins :

- Les actes d'incivilité tels que vandalismes, vols, violences verbales et/ou physiques ne sauraient être tolérés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.
- Nous vous demandons de respecter les locaux ainsi que les règles élémentaires d'hygiène.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée ainsi qu'un comportement adapté en collectivité.
- Les relations sexuelles sont interdites sur le site.
- Les horaires du lever, du coucher, de sortie de l'établissement ainsi que les horaires d'ateliers, les rendez-vous avec les différents intervenants : Médecins, Psychologues, Infirmiers, Educateurs, doivent être respectés.

- Toute prise de nouveau traitement doit être validée par le Médecin du Centre et tous les médicaments déposés à l'infirmierie.
- L'accès aux étages est interdit aux visiteurs. Des petits salons sont mis à votre disposition pour accueillir votre famille.
- Les procédures de sortie en fin de semaine ainsi que les horaires de visites des familles doivent être respectés .

horaires de visites : après les activités de 17h à 18h30
les Week-ends de 14h à 18h30

- Autorisation de sortie selon les modalités ci-jointes
- L'accès de l'établissement est interdit aux animaux.
- Les téléphones portables doivent être impérativement éteints pendant les repas et les activités.
- Les bouilloires, théières, cafetières électriques et thermos sont interdites dans le Centre.
- Les ordinateurs portables et les téléviseurs sont interdits dans les chambres.

Le non respect, de quelque point que ce soit du règlement intérieur, entraînera une remise en cause de la postcure, voire une fin de séjour.

En cas de départ volontaire avant la fin du séjour, une décharge dégageant la responsabilité de l'établissement, doit être signée.

J'atteste avoir pris connaissance des différents points du règlement intérieur.

Signature :

Nous vous souhaitons un bon séjour.

AUTORISATION DE SORTIES

- 1^{ère} semaine : **pas de sortie**

- 1^{er} mois de séjour :
 - Possibilité de sortie après les activités de 17h à 18h45
 - Le jeudi de 13h30 à 18h45.
 - Sorties thérapeutiques en permissions journée possibles le week-end (8h-17h).

- A partir du 2^{ème} mois de séjour :
 - Possibilité de sortie après les activités.
 - Demandes de sorties thérapeutiques le week-end possibles, à travailler avec son référent en amont.

- **Signature obligatoire sur le registre d'émargement pour toutes sorties et tous retours**